

A propos des règles et des exceptions en orthographe: l'affaire des sept pluriels en -oux

On sait que l'orthographe française a longtemps été considérée comme un ensemble profondément incohérent et composite, mêlant sans aucune harmonie le produit d'une longue évolution erratique et les interventions parcellaires, voire ponctuelles, des grammairiens, des lexicographes ou des académiciens. On sait aussi que, depuis une vingtaine d'années, la même orthographe donne lieu à des jugements totalement opposés au précédent: l'accent est mis désormais sur son caractère systématique, sur ses régularités, sur son organisation, et l'on parle assez couramment aujourd'hui du "système", ou même de la "structure" de l'orthographe.

L'analogie avec les langues est évidente. Le structuralisme est passé par là. Et sans qu'on le dise clairement, c'est bien du prestige nouveau que la langue doit à des oeuvres comme le Cours de Linguistique Générale que l'on veut faire bénéficier l'organisation graphique du français. Mais le signe graphique a-t-il en tant que tel (et non comme représentant d'une "idée") les mêmes caractères que le signe linguistique? Question fort ancienne, qu'on ne soulèvera pas ici. Il n'est cependant pas inutile de rappeler la mise en garde des philosophes sensualistes du XVIII^e et du XIX^e siècle. Les mots font partie des signes en tant qu'ils représentent des idées; et l'on peut en dire autant des gestes du "langage d'action", des hiéroglyphes ou des idéogrammes; et tout "système de signes", comme ils disent déjà, constitue un langage. Mais

Observez, précise Destutt de Tracy, qu'on n'en peut pas dire autant de l'alphabet et des caractères alphabétiques; ils ne peignent point les idées, ou du moins ils ne les peignent pas directement. Ce sont les sons qu'ils peignent directement (1)

Certes Destutt de Tracy s'intéresse ici aux lettres et non aux mots de l'orthographe; mais on pourrait prolonger sa pensée en montrant que les mots écrits ne "peignent" pas des "idées", mais des mots de langue. Sur le principe donc, il y a lieu de faire les plus expresses réserves sur l'assimilation de l'orthographe avec une langue.

L'importance du problème n'est pas purement spéculative. On a vu fleurir, au cours des dix dernières années, toute une nouvelle pédagogie de l'orthographe fondée sur son caractère prétendument "structural"; et René Thimonnier répète à tous les vents que la "solution du problème orthographique" est désormais en vue, grâce en particulier à ses travaux :

Pour la première fois les faits essentiels sont rattachés à un corps de doctrine; et ils sont exposés selon un ordre systématique et progressif. C'est pourquoi le C.O.G. permet d'acquérir, en très peu de temps, une connaissance raisonnée et vraiment approfondie des normes de l'orthographe. (2)

Nous avons montré ailleurs que les innovations pédagogiques de cet auteur ne sont en fait que de vieilles lunes, et que si l'on a effectivement "amélioré" certains aspects de la pédagogie, on ne l'a certainement pas révolutionnée (3).

14.

Qu'il y ait des régularités, des analogies, une organisation dans l'orthographe française, cela n'a, au fond, jamais fait de doute pour personne. Le problème que nous souhaitons poser ici, c'est de savoir dans quelle mesure on est fondé à parler à son sujet de "système". Saussure, qui reprenait le terme ancien des sensualistes, le précise: il parle du "système serré" de la langue. Un ensemble où tout se tient, et où chaque élément ne doit sa valeur qu'à son opposition aux autres éléments du même ensemble. L'orthographe est-elle un ensemble de ce type, ou seulement une totalité de séries analogiques construites sur des principes divers, de nature morpho-sémantique, et sans rapports étroits les unes avec les autres ? Est-elle un système fort ou un système faible ?

Précisons le problème. On distingue dans l'orthographe deux constituants étroitement imbriqués: un code phono-graphique, essentiellement permissif, et qui donne la liste des correspondances entre les graphèmes et les phonèmes; et d'autre part un "supplément orthographique" qui, parmi toutes les transcriptions graphiques que le code autoriserait pour un mot donné, édicte celle qui sera la bonne, à l'exclusion de toute autre. Quand nous parlons ici d'orthographe, c'est bien de ce supplément qu'il est question, et non pas du code. Le code phono-graphique n'est pas un système. Au mieux, il serait un calque du "système" phonologique de la langue: mais on sait que ce n'est pas le cas en français. La notion de système n'a de sens que pour le supplément orthographique.

Celui-ci est organisé selon quelques grands principes bien connus (depuis longtemps). Pour l'"orthographe grammaticale", il s'agit des marques morphologiques qui généralisent à l'écrit les catégories grammaticales de la langue (pluriel, personne, mode,...). Pour l'orthographe "lexicale", ou "d'usage", ce sont les séries sémantiques, reliées en général au phénomène de la dérivation. Par contre, nous l'avons montré (4), l'homonymie n'est pas en soi un facteur de différenciation, comme l'affirme toute une tradition. Il se trouve seulement que la plupart des homonymes soumis à la diversification orthographique, sont des monosyllabes, lesquels sont en tant que tels (et à cause de leur traitement comme syllabes finales) le siège d'un phénomène de renforcement graphique qui tend à les étoffer.

Pour l'enseignement scolaire de l'orthographe grammaticale, le XIX^e siècle a mis au point une méthode d'acquisition qu'on appelle la grammaire scolaire. Il a par contre échoué, après de multiples tentatives, dans ses efforts de rationalisation de l'enseignement de l'orthographe lexicale. C'est le problème que reprend Thimonnier; et il le résout: il suffit d'enseigner les 4800 "séries analogiques", et le tour est joué. Evidemment ...

Bien sûr, Thimonnier reconnaît des exceptions, des éléments hors série, des moutons à cinq pattes, dans notre orthographe. Mais ils sont rares, dit-il, et une toute petite réforme permettrait de les éliminer. Par exemple, les fameux sept pluriels en -oux (bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou). (5) Arrêtons-nous un peu sur cette notion d'"exception" en orthographe. Une exception suppose deux choses bien différentes. Elle implique d'abord l'existence d'une (ou de plusieurs) règle: et, en matière d'orthographe d'usage, la règle n'est pas toujours évidente. Elle sous-entend également, sur un tout autre plan, l'exercice d'un arbitraire. Notre écriture est la résultante d'une longue tradition où des tendances diverses ont opéré, pour aboutir, vers la fin du XVIII^e siècle, à une espèce d'équilibre qui n'a pratiquement pas été remis en question depuis. Parler d'exception, c'est imputer au Dictionnaire de l'Académie de 1835 (et donc à quarante hommes au plus) une responsabilité, un choix, une décision en faveur du x pour ces mots-là, et du g pour les autres.

Or, la simple consultation des dictionnaires du XVIII^e le montre bien, la répartition entre les pluriels en x et les pluriels en g est déjà bien installée dans l'orthographe dès l'ancien régime. Une fois de plus, l'Académie n'a été que le greffier de l'usage (elle n'a innové que pour transformer verroux en verrous, cf. ci-dessous). Reste à s'interroger sur cette "exception", et du même coup sur la "règle" corollaire. C'est ce que nous allons faire ici. Certes, la question n'est pas de celles qui soulèvent les passions des foules. Convena-

15.

blement traitée, elle a du moins l'intérêt d'ouvrir des perspectives nouvelles sur la nature "systématique" de l'orthographe.

Nous partirons d'un problème plus large. Il y a en français, si l'on en croit Juilland (6), 156 mots qui se terminent par le phonème /u/, (plus le mot ou, qu'il oublie, cela fait 157). A une exception près (interview), ce phonème est toujours transcrit par ou. Ce digramme se trouve tantôt à la finale absolue, tantôt suivi de consonnes finales muettes (qu'on désignera désormais par CFM), qui peuvent être (en écartant les s de pluriel)

b, c, l, p, s, ls, t, x,

tantôt enfin suivi d'un g. Premier problème donc: est-il possible de présenter un classement, de nature explicative, de la finale graphique des mots en /u/?

1. Nous écartons un certain nombre de mots, inconnus du français standard, et relevant de langues techniques ou régionales: racahout, mahout, rocou, roucou, padou, etc. Au total 27 mots. Leur orthographe ne présente pas d'intérêt pour la question ici débattue, à cause de ce caractère marginal.

2. Ecartons également les mots à CFM, et pour lesquels l'usage oral connaît une double prononciation de la finale, avec ou sans la consonne: aôut, radoub, mazout. L'écriture enregistre évidemment la forme longue. Joignons-y nous, vous, sous, tout et tous, qui ont eux aussi la forme longue, dans les liaisons. Au total 8 mots.

3. Les mots composés ont la même terminaison que le simple, auquel on les renvoie. Il y en a 34, au nombre desquels: ragoût, cantaloup, saindoux, atout.

4. La classe des mots à dérivés ou à flexion (trente-quatre). On y joindra les mots à forme alternante en -ol (cinq). Les mots de cette classe obéissent à la règle suivante: le dérivé (ou la forme fléchie) détermine la présence ou l'absence d'une CFM dans le mot primitif. Si l'élément morphologique additionnel commence par une voyelle, le primitif n'a pas de CFM (sauf s'il est du féminin, cf. §5): amadouer --> amadou. Si le morphème additionnel fait apparaître une consonne, on retrouve cette consonne comme CFM du primitif: soûle --> soûl; couper --> coup; coûter --> coût (7). Il en va de même pour un groupe de deux consonnes: pulsation --> pouls.

Cas particuliers: le morphème additionnel fait apparaître les phonèmes /j/, /s/, /z/, /v/, /l/, /t/.

1) /j/. Dans ce cas la CFM est zéro: verrouiller --> verrou; s'agenouiller --> genou; pouilleux --> pou.

2) /s/ et /z/. La CFM du primitif est toujours x, quelle que soit l'orthographe du dérivé: jalousie --> jaloux; rousse --> roux; courroucé --> courroux.

3) /v/. Un seul cas: louve --> loup. On attendrait la forme *louv, qui est contraire aux principes qui régissent notre matériau graphique: v n'apparaît jamais à la finale. Deux tendances jouent en faveur du p: règle d'assourdissement des masculins (brève-bref; vive-vif), et passage à l'occlusive (puisque dans *louf, la spirante ne pourrait avoir la valeur zéro), comme c'est le cas dans blanche --> blanc (et non *blanch).

4) Les mots à dérivés en /t/ posent un problème spécial. Les uns ont la CFM t, bouture --> bout, les autres n'ont pas de CFM (caillouteux --> caillou). Voici les deux listes, avec, pour la seconde, des indications sur la date d'apparition du dérivé :

CFM <u>t</u>	bout	(bouture, abouter, emboutir, etc.)
	marabout	(maraboutage, maraboutique, etc.) (8)
	coût	(coûter, coûteux)
	goût	(goûter, ragoûtant)
	égout	(égoutter)
	moût	(moutarde)

16.

CFM zéro

caillou	(caillouteux, XVI°; cailloutis, XVII°)
glouglou	(glouglouter, XX°?)
filou	(filouter, filouterie, XVII°)
froufrou	(1831) (froufrouter, froufroutant, XX°?)
chouchou, fin XIX°	(chouchouter, Balzac)
clou	(double dérivation, avec /t/, cloutier, XIII° et clouter XVII°; sans /t/, clouer, XII°)
grisou, 1796	(grisouteux, fin XIX°)
bijou, 1460	(bijoutier, bijouterie, XVII°)

ajoutons CFM c dans le cas isolé de
caoutchouteux --> caoutchouc. (9)

L'explication de cette double série tient à la dualité de la dérivation en -t-. Dans la première, le /t/ fait partie du radical; dans la seconde il n'est qu'une jointure morphologique, un élément formatif de liaison : coûteux et grisouteux se décomposent

coût - eux
grisou - t - eux

Mais cette interprétation ne serait qu'un expédient ad hoc si elle ne s'appuyait sur des faits de la langue parlée.

Jusqu'au XVIII° siècle, parfois même jusqu'au XIX°, tous les mots de la première série semblent avoir eu une double prononciation: forme en /ut/ à la fin de la phrase ou devant pause, forme en /u/ ailleurs.

Tout t final précédé d'une diphtongue, parfait, réduit, endroit, détroit, debout, se prononce quand il n'est suivi de rien (10).

Il faut aussi à la fin du sens, faire sentir le t de quelque mot que ce soit, comme allumer un fagot, obliger un ingrat, j'ay grand regret, il me l'avoit prédit, il fait du mieux qu'il peut, il le doit (11).

On distinguait de plus les /u/ longs et les /u/ brefs (coût et bout). Quand la voyelle était longue, la consonne finale ne sonnait qu'à la pause; quand elle était brève, elle sonnait devant voyelle et à la pause. Soit le tableau suivant:

suivi de	consonne	voyelle	pause
/u/ long			/t/
/u/ bref		/t/	/t/

Le témoignage des grammairiens de l'ancien régime ne peut laisser de doute. Ils ne disent pas: la prononciation doit se conformer à l'orthographe. Ce qu'ils nous transmettent, c'est bien l'usage réel d'une époque qui est très loin d'accorder à la forme écrite la fonction directrice et normative que l'école du XIX° lui donnera. Dernier vestige, parvenu jusqu'à nous, le mot coût, qui doit le maintien de cet archaïsme à son caractère de mot trop bref.

Il y a donc bien pour le sentiment linguistique des Français, jusqu'au XVIII° siècle, où l'orthographe se fixe, voire jusqu'au XIX°, deux séries de mots en /u/: ceux qui ont un /t/ susceptible d'apparaître dans certaines positions, et ceux qui n'en ont pas. Et l'observation doit sans doute être généralisée: la prononciation intermittente des consonnes finales jusqu'au XVIII° siècle était bien à cette époque la raison de leur orthographe. Si bien qu'une bonne partie des mots que nous avons regroupés dans la classe 4 relevaient à l'origine de la classe 2.

Quant à notre seconde série (primitifs à CFM zéro ayant des dérivés en -t-), il s'agissait de mots à finale vocalique où le /t/ n'apparaissait

que pour les besoins de la morphologie dérivationnelle. Il s'agit là d'un très vieux procédé qui tend, dans certains cas, à éviter l'hiatus à la jointure morphologique: coma - comateux, abri-abriter, cacao-cacaoté. Le procédé est toujours bien vivant. La langue familière l'utilise couramment, par exemple dans zyeuter. Cf. aussi, sur loulou, le féminin louloute (ou louloutte, s'il faut en croire le Grand Larousse Encyclopédique). A noter la date récente de bon nombre de dérivés de la deuxième liste. Caoutchouc (caoutchouteux) est à rapprocher de tabac (tabatière). L'un et l'autre ont connu des dérivés en /k/, caoutchouquer (1874), tabaquière (1650), et l'un des deux au moins (tabac) a connu et connaît encore une prononciation à consonne finale. Mais les témoignages anciens manquent pour caoutchouc (daté de 1751 par Dauzat).

5) Cinq mots du corpus de Juilland ont des formes alternantes en -ol, qui servent d'amorce à la dérivation. Pas de CFM dans ce cas: cou, licou, fou, mou. (Pour résous, absous, dissous, cf. le cas de remous, fin du §6). Sou fait partie de la série (12).

6) Pour andalou, (le féminin ferait attendre *andalous, et c'est l'orthographe de Littré) cf. §6-3.

5. Les noms féminins en /u/ ont la voyelle finale -e: houe, boue, gadoue; ils sont au nombre de neuf. Les cas particuliers de gueule-de-loup (§3), toux (§4, n°2) et nounou (§6-2) étant traités par ailleurs.

6. La classe restante est celle des mots isolés, sans dérivation, et non féminins. Aucun (sauf remous) n'a de CFM. On y distingue

1) des interjections, adverbes et conjonctions (six):

-hou, zou, où, ou, prou, itou.

2) un fonds populaire de 14 mots familiers, "bas", d'onomatopées:

miaou, guilledou, grigou, voyou, filou, etc

Beaucoup sont des formes à redoublement:

nounou, toutou, joujou, etc. (dont certaines ont connu la dérivation; elles ont donc été classées au §4).

3) des mots sentis comme exotiques ou étrangers (treize):

tabou, hindou, andalou, bambou, biniou, etc.

4) six mots du français standard:

hibou, flou, brou, chou, remous et joujou.

Soit un total de trente-neuf.

Remous fait problème. Il doit être rapproché de dissous (féminin dissoute), absous (absoute) et résous (pour lequel Littré, en accord avec l'Académie, réclame le féminin résoute): ces trois formes étant des participes ou anciens participes de verbes en -oudre. Or s'il en va autrement de remous (emprunté au provençal remou) le fait est qu'il a été assimilé dans l'usage à une forme de remoudre. Les dérivés, réels ou supposés, de verbes en -oudre constituent donc une série aberrante (au regard de la règle 4), qui doit être mise en relation avec les nombreuses hésitations sur la flexion de ces verbes.

Au terme de cette analyse, on peut donner une règle générale sur les finales en /u/ de l'orthographe d'usage:

Les mots simples en /u/ du français s'écrivent en -ou, sauf si

1° ils sont la base de dérivés, de féminins, de dénominatifs qui exigent (cf. règle 4) une consonne finale spécifique;

2° ils sont des féminins (et ne suivent pas la règle précédente);

3° ils ont été mis en relation avec des verbes en -oudre.

Passons maintenant à la marque du pluriel: g ou x. Et rappelons d'abord une règle du matériau graphique, concernant le x. Ce graphème ne peut avoir la valeur zéro à la finale que dans cinq occurrences: après les digrammes ai (paix), oi (poix), au ou eau (peaux), eu ou oeu (peux), ou (poux). Remarquons également, sur un tout autre plan, qu'il ne sert plus comme marque du pluriel qu'après les digrammes en u (alors qu'on écrivait les Loix jusqu'à la fin du XVIII^e siècle).

18.

Considérons maintenant l'ensemble des mots en -ou qui sont susceptibles d'être mis au pluriel: il y en a 54 (si l'on écarte les composés comme archi-fou, grippe-sou, bouche-trou). Encore 19 d'entre eux - notés d'un astérisque - sont-ils absents du Dictionnaire de l'Académie de 1835:

*miaou, *tabou, bambou, hibou, caribou, cou, licou, coucou, amadou, *hindou, guilledou, fou, *bagou, grigou, caillou, *voyou, *mildiou, *biniou, *pioupiou, *youyou, *andalou, *gabelou, clou, flou, glouglou, filou, *pilou, *marlou, *loulou, mou, genou, *gnou, *nounou, pou, loup-garou, brou, écrou, verrou, *frou-frou, trou, kangourou (d'ailleurs écrit kanguroo par l'Académie), sou, chou, cachou, *mandchou, *chouchou, matou, tatou, *manitou, toutou, grisou, acajou, bijou, joujou.

Restent 35 mots. Ecartons guilledou, qui n'existe qu'au singulier ("courir le guilledou"): 34. Et reprenons nos classifications antérieures, qui constituent un bon cadre de recherche pour la marque du pluriel.

1. Les primitifs ayant des dérivés (par exemple verbes en -er), des féminins (en -e): amadou, hindou, clou, flou, trou. Tous ont le pluriel en s. On peut sans doute aller un peu plus loin. Le même phénomène se retrouve dans les terminaisons en -eu. A côté des pluriel en x de jeu, feu, cheveu, etc., bleu fait exception avec son pluriel en s, à cause de son féminin en -e, et d'un dérivé comme bleuet. On peut donc énoncer ici une règle de l'organisation orthographique: la possibilité d'un e après le digramme (ou, eu) inhibe la forme -x de pluriel.

2. Les mots entrant en alternance avec une forme en -ol ont tous le pluriel en -s: cou, licou, fou, mou, sou.

3. Les primitifs ayant des dérivés en /j/ et en /t/:

caillou, glouglou, filou, genou, pou, verrou, grisou, bijou.

Renvoyons glouglou aux onomatopées à redoublement (d'autant que le dénominateur glouglouter date du XX^e siècle). Ecartons grisou, terme récent en 1835, et sans tradition graphique pour un pluriel d'ailleurs beaucoup plus rare que le singulier (13). Règle d'orthographe: ces primitifs ont le pluriel en -x.

Or cette règle n'est respectée aujourd'hui que par quatre d'entre eux.

Qu'en est-il des deux autres ?

Verrou.

Il a le pluriel verroux chez Richelet (1680), dans le Dictionnaire de l'Académie, 4^e édition (1762), Féraud (1787), Boiste (1800), Gattel, 5^e édition (1838, soit après la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie). Par contre Laveaux, 2^e édition (1828) donne verrous. Que s'est-il passé dans les derniers mois de la rédaction de l'Académie ? Au moment où les Quarante arrivaient à la lettre V ? L'usage était pour verroux, et ils choisissent verrous, désavouant ainsi leur 4^e édition. Ont-ils été poussés par le désir, un peu tardif, d'unifier l'orthographe des pluriels ? On ne sait. L'exception s'explique, dans ce cas, par une décision arbitraire de l'Académie.

Filou.

Les lexicographes antérieurs à l'Académie, ceux du moins que nous avons consultés, donnent bien le pluriel filous. Une exception, Féraud: "On dit au pluriel filous ou filoux. Le premier est meilleur". Il semble que le mot, bien qu'entré dans l'usage standard dès le XVII^e siècle, s'intègre dans un ensemble lexical aux connotations populaires, grâce à sa finale ou (cf. grigou, gabelou, loulou, et, plus récents, voyou, marlou). On le renvoie donc au § 5.

4. Les mots isolés aux connotations exotiques ou étrangères: ils ont tous le pluriel en s: bambou, caribou, cachou, tatou, acajou, et même loup-garou, bête mystérieuse. C'est une preuve de plus du refus de notre orthographe d'intégrer, de franciser totalement des mots sentis comme étrangers (14). Le -x est en effet la marque des mots de bonne souche française.

5. Mots isolés sentis comme populaires, familiers: pluriel en s:
coucou, grigou, glouglou, toutou, filou.

Matou semble appartenir à la série, par ses emplois dans les plaisanteries pour désigner "le mari", fréquemment signalées par les dictionnaires. Joujou fait apparemment difficulté: on attendrait évidemment un g au pluriel, vu la formation enfantine du mot. Mais il n'est pas signalé par les dictionnaires comme mot familier ou de plaisanterie (on le renvoie donc au paragraphe suivant).

6 Restent les mots sans dérivation, et sans les connotations des classes 4 et 5:

hibou, brou, écrou, chou.

Le pluriel en s de brou et d'écrou ne doit pas masquer la règle: leur pluriel est normalement en x.

Écrou connaît une double forme jusqu'à la fin du XVIII^e siècle: écrou et écroue, qui est la forme d'origine, féminine. La première édition du Dictionnaire de l'Académie signale les deux formes, respectivement masculine et féminine, et ce sera encore la leçon de Féraud (1787). On retrouve donc la règle d'inhibition du x par le e.

Brou s'écrit en général brout au XVIII^e siècle (Dictionnaire de l'Académie, Trévoux, Féraud). Aucun dictionnaire consulté ne signale le pluriel de ce mot dont la forme courte n'entre vraiment dans l'usage qu'au début du XIX^e siècle, et qui semble être employé surtout au singulier.

Formulons donc la règle des pluriels des mots en -ou telle qu'elle pouvait être énoncée vers 1835:

Les mots français en -ou forment leur pluriel en -oux sauf

Si 1. ils ont des dénominatifs en -er ou des féminins en -e;

2. ils sont en alternance avec des mots en -ol;

3. ils sont sentis comme exotiques, étrangers, ou familiers, populaires.

La règle vaut donc pour tous les mots du "fonds français" qui n'ont pas de forme longue à consonne (sauf si cette consonne est /j/).

Il convient donc de renverser la présentation habituelle de la question. De l'exception, nous faisons la règle. Toutes les exceptions à la règle s'expliquent désormais par des raisons morphologiques, ou par leur appartenance à des groupes sémantiques.

Ce faisant, nous rejoignons l'ancienne tradition des grammairiens. Il est intéressant, au terme de cette analyse, de feuilleter les manuels des différentes époques. On y trouve certes des disparités, que nous ne retiendrons pas ici: Buffier donne caillous à côté de cailloux, Girard donne cloux, Domergue bijous. C'est leur formulation de la règle qui est significative. Voici celle de Girard (1747), par exemple :

Les Substantifs finissant par une de ces trois diphtongues au, eu, ou prennent x au lieu de S pour former leur pluriel (15).

Point d'exception, ajoute-t-il, que trou qui conserve S, trous. Même présentation chez Régnier-Desmarais (1706), Restaut (1730), Wailly, Lévi-zac, 4^e édition (1809) et encore chez Girault-Duvivier (1811), ou la Grammaire française élémentaire de C. David, 4^e édition (1833): la règle, c'est le pluriel en X, l'exception, c'est par exemple chez Girault-Duvivier, les cinq mots qui prennent un S: clou, filou, loup-garou, matou, trou.

Tout change ensuite, à partir, semble-t-il, de la 6^e édition du Dictionnaire de l'Académie française, la référence incontestée de tous les manuels qui suivront. Les grammairiens font des additions. D'un côté sept pluriels en X seulement. De l'autre, quelques dizaines de mots dont quelques-uns seulement sont d'un usage aussi fréquent que les sept premiers. Peu importe: c'est la majorité qui l'emporte, et l'on inversera désormais la règle :

Les noms terminés par ou prennent s au pluriel: un sou, un clou; des sous, des clous.

Il n'y a que sept exceptions: bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou et pou, qui prennent x: des bijoux, des cailloux, des choux, des genoux, etc. (16).

Mais cette évolution a peut-être une autre raison. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'orthographe, on le sait, est un usage, beaucoup plus qu'une norme; et c'est bien cet usage que nous avons essayé de décrire, sous la forme de "règles",

20.

qui ne doivent pas être entendues au sens normatif, mais au sens de "règles de fonctionnement" d'une organisation complexe. On peut s'interroger sur ce qu'eût été la fortune des pluriels des mots en -ou au XIX^e et au XX^e siècle si l'orthographe française avait conservé jusqu'à nos jours le statut qui était le sien sous l'ancien régime, se demander par exemple si voyou, entré dans la langue vers 1830, aurait été doté d'un g ou d'un x.

Question insoluble, bien entendu. Nous avons plutôt tendance à imaginer un x, mais qu'importe ? L'usage orthographique est devenu, au XIX^e siècle, catalogue, nomenclature. Des tendances profondes qui vivifiaient cet usage, il ne reste plus aujourd'hui que des fossiles, quelques buttes témoins, dont on ne saisit même plus la place qu'elles occupaient dans l'ancien état des choses. Grevisse, par exemple, tente une explication historique: "Les noms en -ou viennent, pour la plupart, d'anciens noms en -ol ou en -ouil qui faisaient leur pluriel en -oux (-ous): Sol, sous; genouil, genoux" (17). Mais hibou, caillou, joujou, bijou ? Non, pour rendre compte de l'orthographe, ce n'est pas au XIV^e siècle qu'il faut remonter, mais au XVIII^e, au moment où elle a cessé d'évoluer. Par la suite, tout se fige. Rien d'étonnant à ce que les grammairiens cessent de l'appréhender dans sa réalité profonde: on n'y voit plus que des listes, plus ou moins longues, et les règles reflètent désormais les comptages.

Et pourtant ce x qui suit, au pluriel, les digrammes au, eu, ou, et qu'on trouvait aussi dans loix, était sans doute tout autre chose qu'un simple vestige gothique. On connaît l'ancienne fonction de ce graphème: il signalait, jusqu'au XVI^e siècle, la présence d'un digramme (deux devait se lire avec un /ø/), par opposition au g qui ne soudait pas ensemble les deux voyelles précédentes (deus comportait deux voyelles, c'était le participe passé de devoir) (18). Il n'en va plus de même au XVIII^e: mais à quel besoin précis correspond-il encore à l'intérieur de l'organisation orthographique ? Répondre à cette question, ce serait sans doute faire un grand pas dans la compréhension du système (au sens faible) de l'orthographe. Car enfin les pressions n'ont pas manqué pour nous débarrasser de ce x "irrationnel" (comme si le g était rationnel !): Clédat, et la Revue de Philologie française l'avaient énergiquement remplacé par un g, et même Thimonnier est prêt à le lâcher, au moins dans certains cas. S'il résiste, c'est d'abord, bien sûr, à l'immobilisme d'une orthographe institutionnalisée qu'elle doit. Mais ce n'est que repousser le problème que de lui donner ce type de solution. Notre orthographe a été bloquée dans son mouvement naturel, à une étape de son évolution où le x final remplit bien une fonction précise. On aimerait avoir, sur la question, le témoignage des grammairiens du XVIII^e, de même que ceux du XVI^e nous éclairent d'une façon déterminante sur le rôle du x à leur époque.

Le seul document dont nous disposons, à notre connaissance du moins, c'est celui que nous rappelions plus haut, et il ne faut pas le négliger: après les digrammes, la règle, c'est le x; le g, c'est l'exception. Tout se passe comme si l'opposition entre les mots à x et les mots à g devait s'exprimer en termes de hiérarchie. Prenons les verbes. Trois seulement ont le x: je peux, je veux, je vaux; ils s'opposent à je bous, je couds, je meus (pour se limiter aux finales en /u/, /ø/, /o/). Il y aurait d'un côté les verbes fondamentaux, avec leur marque spécifique, le X, de l'autre les petits, les sans-grade. Pour les noms, la répartition serait différente, mais le principe analogue. Sont écartés du "privilège" du x les mots insuffisamment naturalisés: on l'a vu pour les finales en -ou; ajoutons-y pneu, lieu (poisson), émeu (oiseau), landau. De plus, une contrainte morphologique interdirait le x en présence des dérivations en -g et en -ol. Le x serait-il quelque chose comme une particule nobiliaire ?

Revenons pour terminer sur les principes qui ont guidé notre classement. A aucun moment nous n'avons fait état de l'étymologie ou de la "nécessaire" distinction des homonymes, qui ne nous paraissent ni l'une ni l'autre jouer un rôle important dans l'orthographe. Pour expliquer, d'abord la finale des mots en /u/, en second lieu le pluriel des mots en -ou, nous n'avons utilisé que deux types de paramètres: l'appartenance à des séries morphologiques (composition, dérivation, féminin, relation avec les verbes en -oudre), et une considération qui se situe à cheval sur les niveaux de langue et les groupes sémanti-

ques, ou de connotation (mots exotiques, mots familiers, emploi dans la plaisanterie, ou emploi péjoratif). Notre analyse se fonde également sur l'idée que l'orthographe cesse d'évoluer dans la période qui va de la fin du XVIII^e aux années 1830, et que c'est donc dans ces années-là qu'il faut situer le problème: après le Dictionnaire de l'Académie de 1835 aucun nouveau mot entré dans la langue n'avait plus aucune chance de former son pluriel en -x.

Qu'avons-nous trouvé, au bout du compte ? Une structure de l'orthographe ? Un système serré où chaque élément ne doit sa valeur qu'à la présence des autres auxquels il s'oppose ? Ce n'est pas du tout notre impression. Nous avons énoncé les paramètres de classement orthographique des mots en /u/, et il nous paraît impossible d'extrapoler. Bien sûr ces paramètres interviennent, on l'a vu, dans d'autres séries (mots en -eu, en -au, en -oi, et bien d'autres), mais chaque fois d'une façon différente. On sent qu'on tient là les principes de l'organisation de l'orthographe d'usage, fondée d'une part sur des considérations morphologiques, d'autre part sur une hiérarchie du lexique, tout à fait conforme à ce que nous savons de l'usage, et en particulier de l'usage littéraire de l'ancienne France.

Ce qui nous frappe, c'est que la règle des pluriels en -oux présentée comme générale au XVIII^e siècle ne s'appliquait en réalité, dès cette époque, qu'à une minorité de mots en -ou. La plus grande partie d'entre eux prenaient un -g et étaient présentés comme des exceptions. Tout semble, dans chaque série (par exemple les mots en -ou), s'organiser autour d'un noyau (ce que nous avons appelé le fonds "français standard"), qui peut être important, ou au contraire, comme c'est le cas ici, très limité. C'est l'usage linguistique, c'est-à-dire essentiellement le sentiment que les locuteurs ont des mots qu'ils utilisent ou écrivent, qui, par les classements implicites qu'il opère, va déterminer leur orthographe.

Alors, l'orthographe française est-elle un système ? Oui, elle a été un système, faible, jusqu'au début du XIX^e siècle. Mais depuis un siècle et demi, tout est coincé, avec sa promotion au rang d'orthographe d'Etat. Nous n'avons plus en face de nous qu'un système fossilisé, qui naturellement, a continué à intégrer quelques milliers de mots nouveaux. Il y a donc bien eu histoire de l'orthographe depuis un siècle et demi: mais ce n'est plus l'évolution d'un usage, comme sous l'ancien régime, ce n'est plus un système (même faible) en reconstitution permanente, c'est essentiellement (car les faits d'usage n'ont pas totalement disparu) une institution chauvine pratiquant avec rigidité le contrôle de l'immigration aux frontières, la répression des soulèvements populaires, et l'exaltation d'un passé glorieux.

Qu'on nous comprenne bien. Nous n'avons pas du tout cherché à justifier les sept "exceptions" en -oux. Nous sommes pour la suppression de toutes les exceptions en orthographe. Ce que nous avons voulu faire c'est prendre au mot (et à leur propre piège) les partisans du "système" orthographique. Leur pratique consiste à "structurer" tout ce qu'ils peuvent et à envoyer à la corbeille à papier les résidus qu'ils ne parviennent pas à assimiler. Les sept pluriels en -oux sont toujours du nombre. Or ce que nous affirmons, c'est que le pluriel en -x dans ces sept cas, est au contraire fondamentalement conforme aux tendances du système, du moins de celui qui était en vigueur à la fin du XVIII^e siècle!

Mais si M. Thimonnier obtenait un jour de ses amis de l'Académie la suppression de "hibou-caillou-chou-genou...", nous ne le regretterions pas ! Car s'il faut remonter aux causes premières de ces hiérarchies de mots (en x ou en s), de ces consonnes finales muettes, de ces règles d'orthographe grammaticale, elles ne font pas le moindre doute: elles reposent sur les lacunes de notre code phonographique. Ces classements lexicaux que nous avons vu apparaître dans cette étude, le français ne les aurait jamais connus (du moins sous leur forme graphique) s'il avait disposé d'une écriture phonétique: qui se serait jamais amusé (sous peine de passer pour un facteur Cheval de l'écriture) à rajouter les lettres inutiles ! On sait que les insuffisances de notre code (le nombre trop limité des graphèmes latins pour couvrir les besoins du système phonologique du

22.

français) sont à l'origine du "supplément orthographique". Au bout de quelques siècles, l'orthographe a commencé à vivre de sa vie propre. Ne forçons pas sur les métaphores, bien sûr: il n'y a pas vraiment "vie" de l'orthographe, elle n'est pas un "organisme", ni une "structure". Parlons d'une "organisation" propre. Tout cela, bien entendu, jusqu'à ce que le carcan étatique transforme notre écriture en pièce de musée. Libre à certains (et même à beaucoup), dès lors, de porter sur elle, des jugements esthétiques, et de trouver dans son caractère systématique une nouvelle justification à son enseignement.

Si l'on en croit les partisans de la rénovation pédagogique, la découverte de la structure de l'orthographe doit permettre de simplifier et de rationaliser son enseignement. Essayons d'imaginer, pour terminer, à quel type de règles nous expose une pédagogie rationnelle des finales en /u/ et des pluriels en -oux, puisque système il y a là aussi !

1. Enseigner les deux types de dérivation en /t/ (bouture ~ bout; cail-louteux ~ caillou). Or nous avons vu qu'au XVIII^e la distinction reposait sur un usage oral (prononciation de la forme longue du simple à la pause), usage qui a totalement disparu: que reste-t-il à faire ici que d'apprendre les deux listes (avec t et sans t) ?
2. Enseigner la règle "les noms en -/u/ du féminin ont tous la finale -e, sauf ceux qui ont des dérivés en consonne (toux), les composés (gueule-de-loup), les mots familiers (nounou)".
3. Faire entrer dans la pédagogie de l'orthographe la notion de niveau de langue ou de groupe de connotation (familiers, exotiques). Mais observons ici, que les groupes en question correspondent au sentiment linguistique des Français d'il y a un siècle et demi: est-on sûr que, par exemple, le hibou (qui tend à devenir une bête fabuleuse pour la majorité des enfants) et le bambou (matériau de base de tant de petits meubles) ont aujourd'hui les mêmes connotations que jadis ? Enseigner "systématiquement" l'orthographe française aboutirait sans doute aujourd'hui à faire produire naturellement les graphies hibous (mot aussi étrange que loup-garou), et bamboux.
4. Remous, dissous, caoutchouc, andalou, même si on les réduit à des explications plausibles, resteraient, pour la pédagogie, des exceptions (et bien d'autres avec eux).

Non, le système de l'orthographe n'est que partiellement susceptible de passer dans une pédagogie (et, pour l'essentiel, il y a longtemps qu'il est enseigné). Sa règle, c'est l'éparpillement, la dispersion des explications, qui, certes, se rattachent chaque fois à quelques grands thèmes, mais sans qu'on puisse de nos jours (à cause de l'archaïsme de cette organisation) le pénétrer totalement de l'intérieur. La seule démocratisation de l'orthographe, c'est sa suppression.

Claire Blanche-Benveniste
Université de Provence
Centre d'Aix

André Chervel
C.E.S. Vallon des Auffes
Marseille

NOTES

- (1) Éléments d'Idéologie, 1, p. 229 de l'édition de 1824.
- (2) Code orthographique et grammatical, Hatier, 1970, p. 7.
- (3) Cf. Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, L'orthographe, Maspéro, 3^e éd., 1978.
- (4) Ouvrage cité, p. 185-198.
- (5) Code orthographique et grammatical, p. 117: "Toutes ces formes exceptionnelles pourraient être, sans inconvénient, ramenées à la normale."
- (6) Juilland, Alphonse, Dictionnaire inverse de la langue française, La Haye, Mouton, 1965.
- (7) Mais pour les mots en -t cf. ci-dessous.
- (8) Littré signale que l'oiseau marabou s'écrit sans t; on le renvoie au §6-2.
- (9) On traitera dissous- dissoute après le § 6.
- (10) Abbé de Choisy, 1696. Cf. Thurot, De la prononciation française, t. II, p. 94.
- (11) Régnier-Desmarais, Grammaire française, 1706, p. 56.
- (12) Les dictionnaires du XIX^e siècle mentionnent la forme sol.
- (13) On admet couramment en morphologie de l'ancien français que la fréquence ou la rareté d'un pluriel ait pu jouer sur la formation d'un singulier (souvent refait sur le pluriel dans le premier cas). Il est tout à fait justifié de faire appel, pour l'histoire de l'orthographe, à une considération analogue.
- (14) Cf. L'orthographe, p. 154-156. Comparer mildiou, 1874 et interview, 1884.
- (15) Les Vrais Principes de la langue française, t. 1, p. 268.
- (16) Bonneau et Lucan, La grammaire selon l'Académie, revue par M. Michaud, 1838; cité d'après la 46^e édition, 1875, p. 15.
- (17) Grevisse, Le Bon Usage, 8^e éd., § 281; Hist.
- (18) Cf. sur ce point L'orthographe, p. 78.